

Tribune pour la Coordination française du Lobby Européen des Femmes

Formidable ! Des femmes aux commandes dans les grandes villes de France Décevant ! Encore trop peu de mairesses dans les autres communes

Nous ne pouvons que nous réjouir pour ces femmes élues mairesses pour la première fois ou reconduites dans les grandes villes. En effet, elles dirigent ou vont diriger 5 des 10 plus grandes villes de France et 24% des 100 premières. Elles sont à l'affiche des médias, considérées comme légitimes et compétentes pour les nouvelles et reconnues comme telles pour celles dont le mandat a été reconduit. Et elles sortent de l'invisibilité dans les médias nationaux et deviennent des modèles pour les femmes qui hésitent à suivre leurs traces.

C'est malheureusement l'arbre qui cache la forêt, car il ne devrait y avoir que 19,3% de mairesses dans les 35 000 communes de France. C'est certes un progrès par rapport à 2014 (16%), mais nous nous attendions à un meilleur score dans la mesure où les femmes étaient 23% à être têtes de listes dans les communes de 1000 habitants et plus, alors qu'elles n'étaient que 17,2% en 2014. On peut se poser la question sur les raisons d'un tel décalage !

Nous connaissons les freins à l'engagement des femmes aux postes de responsabilité politique, tels que la difficile conciliation du mandat avec la profession et la famille, le besoin du soutien de sa famille, les comportements sexistes et parfois violents, le manque de temps pour réseauter. Mais une fois élues, la très grande majorité de ces femmes parlent du bonheur d'être mairesses et de la richesse de leur mandat.

Des institutionnels, des associations d'élus.e.s et des associations féministes soutenaient la recommandation du Haut Conseil à l'Égalité d'avoir un binôme paritaire à la tête des collectivités territoriales, à savoir mairesse/1^{er} adjoint, maire/1^{ère} adjointe, président.e/1^{er} vice-président.e, mais cette proposition n'a pas été retenue par les parlementaires dans la loi de décembre 2019 concernant les élus.e.s des territoires. Ceci est fort dommage, car le mandat de 1^{ère} adjointe est un tremplin pour devenir mairesse ou pour d'autres mandats..

On note déjà des exécutifs entièrement masculins (maire + adjoints) dans des communes de moins de 1000 h où il n'y a pas d'obligation paritaire. C'est l'entre soi qui perdure où la parole des femmes est niée.

Peu de femmes maires c'est également peu de femmes élues dans les conseils communautaires et tout particulièrement dans leurs exécutifs. Or 80% des investissements des communes se décident au niveau intercommunal. Là encore la voix des femmes reste bien minoritaire.

D'ici fin 2021 une nouvelle loi devrait en partie remédier à ce partage inégal du pouvoir dans les communes et intercommunalités.

***Restons vigilantes et visibilisons ces femmes leaders
qui portent les espoirs de beaucoup d'autres!***

Armelle Danet, VP Elles aussi, 3 juillet 2020